
Nombre de membres

Séance du mardi 02 mai 2017

en exercice: 19

L'an deux mille dix-sept et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée le 27 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 11

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Olivier COCHELIN

Votants: 16

Représentés: Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Emmanuel LANTZ, Adel BELAID, Sonia RING

Excusés: André LEDIG

Absents: Sylvie ORGEL, Armelle DASTILLUNG

Secrétaire de séance: Jean MATHIEU

M. Emmanuel WELSCH présente au conseil municipal son projet d'installation d'une station de lavage.

Objet: LISTE ANNUELLE EN VUE DE LA FORMATION DU JURY CRIMINEL 2018 - DE 2017 025

Le tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du code de procédure pénale a nommé les personnes suivantes :

- M. Stéphane Alan MUNIER
- M. Didier MAIRE
- M. Eric HERT.

Objet: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016 - DE 2017 026

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Objet: DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - DE 2017 027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications de crédits suivantes sur le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017 :

C/678	Autres charges exceptionnelles	+ 1 700,00
C/6378	Autres taxes et redevances	+ 800,00
C/626	Frais postaux et de télécommunications	+ 1 000,00
C/61523	Réseaux	+ 5 000,00
C/6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	+ 2 000,00
C/022	Dépenses imprévues	- 10 500,00.

Objet: MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - DE 2017 028

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1^{er} janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs,

Délibère et décide d'apporter, à l'unanimité, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

NB	Grades actuels	Cat.	NB	Nouveaux grades	Cat.	Nb H.
1	Adjoint administratif 1ère classe	C	2	Adjoint administratif Pal 2ème classe	C	TC
1	Adjoint administratif Pal 2ème classe	C				
6	Adjoint technique 2ème classe	C	6	Adjoint Technique	C	TC
1	Adjoint technique 1ère classe	C	2	Adjoint technique Pal 2ème classe	C	TC
1	Adjoint technique Pal 2ème classe	C				
1	Adjoint technique Pal 1ère classe	C	1	Adjoint technique Pal 1ère classe	C	TC
1	ATSEM 1ère classe	C	1	ATSEM Pal 2ème classe	C	TC
3	Adjoint d'animation 2ème classe	C	3	Adjoint d'animation	C	24
1	Animateur	B	1	Animateur	B	TC
1	Réacteur Pal 1ère classe	B	1	Rédacteur Pal 1ère classe	B	TC
2	ETAPS	B	1	ETAPS	B	TC
1	ETAPS Pal 1ère classe	B	1	ETAPS Pal 1ère classe	B	TC
1	Technicien	B	1	Technicien	B	TC

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le maire présente au conseil municipal l'opportunité d'achat de bateaux type "Optimistes" pour le service des sports de la commune.

Objet: AVENANT CONVENTION SURVEILLANCE MEDICALE DU PERSONNEL - DE 2017 029

Le maire présente au conseil municipal l'avenant établi pour l'année 2017, dans le cadre de la convention relative à la surveillance médicale du personnel, par l'Association de Santé au Travail de Lorraine Nord (A.S.T. LOR'N).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

Objet: PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE ALSH - DE 2017 030

Dans le cadre des sorties de l'ALSH à l'extérieur de la commune, le maire propose au conseil municipal la mise en place d'une participation supplémentaire de 7 €, demandée aux parents des enfants qui participeront à ces sorties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place de cette participation supplémentaire de 7,00 €.

Objet: CESSION TERRAIN - DE 2017 031

Le maire présente au conseil municipal le courrier du 21 décembre 2016 de M. Olivier MULLER concernant l'achat d'une partie du sentier communal chemin du Domestal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure et signer tous documents se rapportant au dossier.

Objet: ATTRIBUTION MARCHES "MAISON DE SANTE" - DE 2017 032

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une maison de la santé et la publication des appels d'offres le 2 février 2017 dans le « Républicain Lorrain », et le 3 février 2017 dans les « Annonces Légales ».

La commission communale des marchés publics s'est réunie le 28 février 2017 pour procéder à l'ouverture des plis, et le 16 mars 2017 pour l'analyse des lots.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Marché de base € HT	Tranche optionnelle bâtiment préau € HT	Total base + tranche optionnelle € HT	Autres options € HT
1	Gros-œuvre - démolition	CGP	197 023,36		197 023,36	
2	Zinguerie	Le Charpentier Quirinois	4 007,65		4 007,65	
3	Serrurerie	Klein Alfred	39 370,00	7 768,00	47 138,00	
4	Menuiseries extérieures PVC	Barizy Alu PVC	27 842,00	7 722,00	35 564,00	6 580,00
5	Doublage/cloisons/plafonds	Begard Francis	89 670,47		89 670,47	2 271,20
6	Menuiseries intérieures	Menuiserie Vibrac	55 199,40	3 200,00	58 399,40	11 000,00
7	Revêtement de sols souples/faïence	Cap Floor France	37 193,20		37 193,20	
8	Peinture	Begard Francis	21 554,37	536,00	22 090,37	1 032,00
9	Plomberie/sanitaire	MC Chauffage	30 955,00		30 955,00	
10	Chauffage ventilation	MC Chauffage	94 088,06		94 088,06	870,00
11	Electricité	ECA SARL	68 874,44		68 874,44	7 678,66
12	Ascenseur panoramique	AMS	55 726,54		55 726,54	
13	Ravalement de façade	ABE Façade	40 030,00		40 030,00	
14	ITE	Tempo SAS		15 226,00	15 226,00	
Total € HT			761 534,49	34 452,00	795 986,49	29 431,86

soit un montant total de 825 418,35 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les propositions de la commission communale des marchés publics et autorise le maire à signer les marchés.

Le maire présente au conseil municipal le projet de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité 2018-2019.

Divers :

- cérémonie du 8 mai,
- précision sur les impôts locaux,
- fête de l'Ecotourisme le 14 mai : sortie du Club Vosgien, départ 8 h 30 place des Passeurs, repas tiré du sac, environ 14 km,
- remise t-shirt première licence par M Patrick WEITEN vendredi 12 mai,
- CLECT : création de groupes de travail pour le transfert de nouvelles compétences

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

